

Front social

# Les enseignants en grève



Le collectif des enseignants au terme d'un échange.



Ils ne lèveront leur grève qu'après satisfaction de leurs revendications.

SYM  
Port-Gentil/Gabon

Ils observent un mouvement d'humeur depuis le 22 janvier 2019. Tous les matins, il se regroupent devant les bureaux de

l'inspection d'Académie provinciale. C'est le résultat de la non-prise en compte de leur préavis de grève arrivé à expiration.

LES enseignants de l'Éducation nationale sortis de l'École nationale des instituteurs (ENI), de l'École normale supérieure

(ENS), de l'École normale supérieure de l'enseignement technique (ENSET) et de l'Institut de la jeunesse et des sports (INJS) observent depuis près d'une semaine un mouvement d'humeur. Ils dénoncent leurs conditions de vie et de travail depuis 2015 pour les uns, et 2016

pour les autres. Depuis ces dates, leurs conditions administratives et sociales n'ont pas évolué, a expliqué leur porte-parole, Parterne Ndong Nkoulou. « Nous sommes régulièrement affectés dans l'Ogooué-Maritime depuis quatre et trois ans, c'est selon. Mais jusqu'à ce jour,

nous sommes toujours sans salaire. Pourtant, la prise de service est l'acte par lequel un travailleur rentre dans ses droits. Nous avons fait des concessions. Maintenant, nous ne pouvons plus supporter cette sentence à nous infligée. Nous voulons nos postes budgétaires et la régularisation

de nos situations financières», a indiqué M. Ndong Nkoulou. Le collectif se dit toujours ouvert aux négociations, mais promet qu'il ne lèvera son piquet de grève qu'après satisfaction des points contenus dans leur cahier de revendications.

## Commerce/Publicité des prix

# Plusieurs commerçants piétinent la réglementation

RAD  
Port-Gentil/Gabon

Du constat qui se dégage, il ressort que, dans certains magasins, les prix sont fixés à la tête du client.

LA crise économique du moment, marquée par la fermeture de plusieurs entreprises, a forcé nombre de personnes à explorer le secteur commercial, pourtant impacté, lui aussi, par cette mauvaise conjoncture. Au point que chacun y va de sa stratégie, ou emprunte sa voie pour rentabiliser ou améliorer son affaire.

Parmi la batterie des mesures prises par le ministère de tutelle en vue d'encadrer l'activité commerciale, figure l'affichage des prix. Un pan que plusieurs commerçants feignent d'ignorer. Car force est de constater, en parcourant plusieurs magasins et autres étals de la place – et à la lumière des informations collectées ça et là – que beaucoup d'entre eux fixent les prix à la tête du client.

« Dans certains prêts-à-porter les prix sont rarement affichés. Et lorsque vous demandez le prix d'une chemise, la réponse est par exemple, je vous la vends à 37 000 francs, mais je vous la propose à 35 000 francs. Le vendeur vous donne l'impression d'avoir enlevé 2 000 francs, alors qu'il n'en est rien du tout. Puisque



A Port-Gentil, les prix sont parfois fixés à la tête du client.



Seuls quelques rares commerces respectent les prix homologués.

vous pouvez retrouver la même chemise ailleurs à un prix moins élevé. Les clients tombent généralement dans le piège», a déclaré un compatriote, surpris dans un magasin des vêtements. Ils sont nombreux dans la ville (vendeurs d'accessoires de téléphones, des appareils, des habits, etc.) qui s'adonnent impunément à cet exercice illicite. En charge de la protection des consommateurs, le service provincial de la Concurrence et de la consommation de l'Ogooué-Maritime dispose, dans ses archives de

plusieurs textes. Un agent a mis à notre disposition quelques extraits tels que l'arrêté 29/63 portant réglementation des prix en République gabonaise. Ou encore l'Arrêté n°100/MINECOFIN/DGPXEE du 7 août 1974, relatif à la publicité des prix. L'Article 19 du premier document dispose que "la publicité des prix est obligatoire pour tous les produits mis en vente. (...) Cette publicité peut être assurée par voie de marquage, d'affichage, d'étiquetage ou par la tenue, à la disposition du public, d'un barème des

prix". L'autre arrêté stipule pour sa part que : "le prix de tout produit destiné à la vente au détail et exposé à la vue du public de quelque façon que ce soit, notamment en vitrine, en étalage ou à l'intérieur de l'établissement, doit faire l'objet de publicité par voie de marquage, d'étiquetage ou d'affichage. La

publicité devra faire apparaître la somme qui devra être effectivement payée par l'acheteur". Sans nous dire le montant, un agent du service provincial de la Concurrence a fait savoir que les contrevenants à ces dispositions sont passibles d'amendes. Deux questions s'imposent alors.

Primo, pourquoi tant de magasins à Port-Gentil sont sans publicité des prix ? Secundo, pourquoi les services habilités laissent-ils des commerçants sans scrupule détériorer un peu plus le pouvoir d'achat des populations, qui éprouvent déjà beaucoup de mal à joindre les deux bouts ?

## Le Billet

# Préoccupation majeure

CAPITALE économique du Gabon et chef-lieu de la province de l'Ogooué-Maritime, Port-Gentil dont la population actuelle dépasse les 150 000 habitants, fait face, aujourd'hui, à une situation pour le moins inédite : la ville manque de scanner. Il s'agit de cet appareil de radiodiagnostic, composé d'un système de tomographie et d'un ordinateur, à partir duquel on obtient des résultats sous forme d'images. En effet, du constat établi, il ressort que, à l'heure actuelle, aucune structure hospitalière de la cité pétrolière – pas même le grand centre hospitalier régional de Ntchengué, pourtant propriété de l'Etat – ne possède un tel outil indispensable pour la santé publique. Alors que le scanner, autrement appelé "tomodensitomètre" ou "scannographe", permet également de "scruter", dans les moindres détails, la région à explorer de façon à réaliser des images en coupes. Le seul qui faisait le bonheur des riverains, dans une clinique privée, est désormais hors d'usage. Il a cessé de fonctionner depuis mai 2018. Au grand dam des populations locales dont c'était devenu l'unique recours en cas de besoin. Du coup, les nombreux patients sont souvent contraints de rallier Libreville ou Lamba-

ré, pour passer ledit examen. Avec tous les risques que cela comporte. Nombreux, dit-on, sont les patients qui sont déjà passés de vie à trépas au moment de leur évacuation ! Devant une situation aussi préoccupante que gênante, les populations de l'île-Mandji interpellent le gouvernement, afin qu'une "solution rapide et définitive" soit trouvée face à ce manquement grave. Car il est inadmissible et honteux, susurrent d'aucuns, qu'avec autant de richesses, leur province soit aujourd'hui face à une situation aussi humiliante. Les Port-gentillais en appellent donc à un sursaut d'orgueil...des pouvoirs publics. Pour doter, pourquoi pas, le centre régional de Ntchengué, d'utilité publique, d'un scanner qui viendrait soulager la population dans cette région. Libreville et Lambaréné étant situées à des centaines de kilomètres de la capitale économique. A moins que quelques bonnes volontés viennent à se saisir du "dossier". Ce qui serait une bonne chose également. Mais au regard du prix que coûte un scanner – 200 à 300 millions – il va sans dire que seul l'Etat peut trouver une réponse satisfaisante à cette préoccupation de santé publique. Pour limiter les "dégâts".

Par Christian KOUIGA